

Bulletin d'information
2011-003
Taux d'impôt sur services de santé

Le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick a avisé que le montant d'impôt estimatif sur les services de santé pour 2011 est de 27 638 493,14 \$.

Le total des primes d'assurance responsabilité et d'assurance individuelle pour 2010 a été de 324 190 000,00 \$.

Par conséquent, le taux d'impôt sur les services de santé à utiliser pour les dépôts de demandes 2011-2012 est de 8,52 p. 100.

Pour toute question ou préoccupation concernant ce qui précède, n'hésitez pas à nous téléphoner.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Kelly Ferris, Directrice des Services d'assurance
kelly.ferris@nbib-canb.org
(506) 643-7711

Date de diffusion : Le 18 août 2011